



HAL
open science

GEREDIC - Groupement d'études et de recherches sur les évolutions du droit international et comparé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. GEREDIC - Groupement d'études et de recherches sur les évolutions du droit international et comparé. 2011, Université Nice Sophia Antipolis. hceres-02035193

HAL Id: hceres-02035193

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035193v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Groupement d'Etudes et de Recherches en Droit
International et Comparé (GEREDIC) – EA 3180
Sous tutelle des
établissements et organismes :
Université Nice Sophia-Antipolis

Janvier 2011



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Groupement d'Etudes et de Recherches en Droit
International et Comparé (GEREDIC) – EA 3180
sous tutelle des
établissements et organismes :

Université Nice Sophia-Antipolis

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Janvier 2011



Unité

Nom de l'unité : Groupement d'Etudes et de Recherches en Droit International et Comparé (GEREDIC)

Label demandé : EA

N° si renouvellement : 3180

Nom du directeur : M. Alain PIQUEMAL

Membres du comité d'experts

Président :

M. Paul-Henri ANTONMATTEI, Université Montpellier 1

Experts :

Mme Frédérique FERRAND, Université Jean Moulin - Lyon 3, représentant le CNU

M. Michel LEVINET, Université Montpellier 1

M. Martial MATHIEU, Université Grenoble 2

Mme Marie-Hélène MONSERIE-BON, Université Toulouse 1

M. Jean-Marc THOUVENIN, Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

Mme Christine NEAU-LEDUC, représentant M. Xavier VANDENDRIESSCHE empêché pour raisons de santé.

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Jean-Marc LARDEAUX, Vice-Président du conseil scientifique de l'Université Nice Sophia-Antipolis.



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite

Le 19 janvier 2011, dans la salle du Conseil de la Faculté de droit et de science politique (campus Trotabas), le comité d'experts a auditionné le directeur et certains membres de l'EA 3180. Dans une ambiance sereine et constructive, la discussion a permis de bien appréhender le fonctionnement de l'unité et son activité scientifique. Les doctorants ont été entendus hors la présence des enseignants-chercheurs. L'organisation matérielle de la visite a été tout à fait excellente.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Le GEREDIC est composé de trois équipes de recherche travaillant de manière complémentaire :

- Le Centre d'Etudes et de Recherches sur le Droit des Activités Maritimes et de l'Environnement (CERDAME) ;
- Le Centre d'Etudes et de Recherches sur la Défense et la Sécurité (CERDES) ;
- Le Centre d'Etudes et de Recherches sur la Coopération Internationale (CERCI).

Avec le Centre d'études du droit des organisations européennes (CEDORE), il constitue la composante recherche de l'Institut du droit de la paix et du développement (IDPD) qui a le statut de composante au sein de l'Université de Nice Sophia Antipolis. L'unité occupe des locaux dans cet Institut.

L'unité développe une recherche dans trois domaines : le droit de la mer, le droit de la sécurité, et le droit international économique. L'ensemble est abordé sous une problématique transversale qui est « La sécurité internationale confrontée à la multiplication des risques ».

- Equipe de Direction :

L'unité est dirigée par M. Alain PIQUEMAL. Pour la période à venir, le directeur sera M. Louis BALMOND.



- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	13	10
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	3	3
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	1,1	1,1
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0	
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	99	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	11	8

2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global sur l'unité:

Cette unité est très active. Elle s'appuie sur des personnalités dont la notoriété est importante. Les partenariats sont conséquents. Les productions scientifiques sont nombreuses et, dans l'ensemble, de qualité ; elles sont souvent présentes dans des revues nationales et internationales. Le rayonnement de cette unité est incontestable.

Le bilan fait toutefois apparaître une césure entre une partie active de l'équipe, et une autre, plus effacée. Cela conduit d'ailleurs à une série de départs d'enseignants-chercheurs du GEREDIC vers le Centre d'études et de recherches en droit administratif, constitutionnel, financier et fiscal (CERDACC qui présente un projet de création). L'unité investit davantage la thématique du droit international que celle du droit comparé.

- Points forts et opportunités :

- Equipe à forte notoriété dans le domaine du droit international (essentiellement droit maritime et droit de la sécurité) ;
- Qualité de la production scientifique ;
- Partenariats importants ;
- Cohérence du projet.

- Points à améliorer et risques :

- Mieux intégrer certains thèmes dans la recherche collective ;
- Assurer la pérennité au regard de la pyramide des âges.



- **Recommandations :**

- Attirer de nouveaux talents ;
- Améliorer la gouvernance.

- **Données de production :**

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	8
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	
A3 : Taux de producteurs de l'unité [A1/(N1+N2)]	88,88 %
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	1
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	34

3 • **Appréciations détaillées :**

- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

Les recherches portent sur la sécurité internationale confrontée à la multiplication des risques. Elles sont pertinentes dès lors qu'elles visent essentiellement à s'attacher à l'étude du droit de la mer, lequel évolue incontestablement afin de faire face aux risques, et le droit de la sécurité internationale. Le GEREDIC, et l'Institut du droit de la paix et du développement, ont une forte expertise dans ces domaines.

Les publications de certains membres sont nombreuses, régulières, et de qualité, même si certaines ont peu de rapport avec la thématique générale du GEREDIC (par exemple, le droit international économique). De nombreuses thèses sont soutenues, mais on constate que peu sont publiées (1 sur la période, sur 34 soutenues). Les colloques, nombreux, sont le plus souvent publiés.

Les relations partenariales sont très denses. Leur pérennité n'est pas garantie et semble reposer sur des liens personnels qui, par définition, ne sont pas durables. Toutefois, le lien entre le GEREDIC et l'IDPD donne le sentiment que ces relations pourraient s'inscrire dans la durée à travers leur institutionnalisation.

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

Certains membres de l'unité sont très impliqués dans la vie doctrinale française et d'autres ont un indéniable rayonnement international. La complémentarité des deux est assez frappante.

Le GEREDIC a recruté des maîtres de conférences très actifs, mais il risque de perdre certains enseignants-chercheurs qui figurent dans le dossier relatif au projet de création d'unité spécialisée en droit public interne (Centre d'études et de recherches en droit administratif, constitutionnel, financier et fiscal - CERDACC).

Les financements obtenus soit pour les activités du centre, soit pour des recherches doctorales, sont tout à fait conséquents.

Le GEREDIC est une petite structure à laquelle il paraît difficile de demander de participer à des collaborations lourdes. Pour autant, il est clair qu'elle s'est donnée les moyens de piloter des projets de recherche tout à fait conséquents. L'équipe fait d'ailleurs état de partenariats très convaincants, notamment avec des organismes appartenant au système des Nations Unies.



La valorisation de la recherche à travers la publication des actes des colloques et les publications est tout à fait satisfaisante. En revanche, un effort pourrait être fait afin d'aboutir à des thèses de doctorat publiables.

- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité:**

Il y a un certain manque de visibilité du GEREDIC (en tant que tel) à raison de l'ombre que lui fait l'IDPD. L'organisation de l'unité est d'ailleurs calquée sur celle de l'IDPD, et conduit à une gouvernance pyramidale qui ne favorise pas la recherche d'une cohérence de la recherche collective. La communication interne telle qu'elle a été rapportée par la majorité des doctorants est bonne.

L'effort de structuration du projet scientifique autour d'un axe porteur (la sécurité), et en associant les chercheurs doctorants, est d'autant plus pertinent qu'il constitue un axe fort et déjà ancien de la recherche du GEREDIC. La prise de risque est visible à raison de la volonté du centre de s'engager vers des recherches davantage prospectives, et elle est tout à fait bienvenue, par exemple à propos des autoroutes de la mer.

L'implication des membres de l'unité dans les activités d'enseignement est d'autant plus forte que le GEREDIC est la composante recherche principale de l'UFR que constitue l'IDPD, et que plusieurs Masters 2, recherche et professionnels, y sont adossés.

L'insertion de l'équipe dans son environnement présente une dimension aussi bien internationale, nationale que régionale, puisque l'on recense des partenariats avec des organismes internationaux (P.N.U.E. ; U.N.I.S.D.R. ; U.N.E.S.C.O. ; Union Internationale pour la Conservation de la Nature ; C.I.C.R. ; O.T.A.N. ; Institut d'Etudes de Sécurité de l'Union européenne), nationaux (ministères de la Défense, ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer), locaux (Ville de Nice ; Communauté d'agglomération de Nice Côte d'Azur ; Département des Alpes maritimes ; Région Provence Alpes Côte d'Azur) et avec des entreprises du secteur privé (Veolia).

- **Appréciation sur le projet :**

Le projet scientifique est à la fois existant, pertinent et réalisable. Si ce projet s'inscrit dans la continuité du précédent, il est formulé de manière plus ramassée, autour de la gestion du risque décliné en deux axes matériels forts (le droit de la mer ; le droit de la sécurité).

L'équipe entend réaliser ses travaux en coopération avec deux pôles de compétitivité auxquels participent l'Université Nice Sophia-Antipolis, et en collaboration avec le mécanisme spécialisé des Nations-Unies en matière de risques (UNISDR), ainsi qu'avec le groupe de travail mis en place par l'UICN sur le thème de la « gouvernance maritime en Méditerranée ».

Le GEREDIC est l'un des piliers de l'IDPD et, à ce titre, il est contraint de prendre des risques afin d'apparaître comme étant en pointe dans ses domaines de prédilection. A cet égard, le fait de maintenir et d'approfondir la recherche dans la continuité des réalisations déjà obtenues s'agissant du droit de la mer et de l'environnement et du droit de la sécurité est sans doute la bonne méthode. Toutefois, on note que le GEREDIC investit de manière active le domaine du droit du commerce international, et plus généralement du droit international économique, ce qui traduit une volonté de réengager la recherche vers les questions économiques sans les limiter à l'examen du droit du développement, ce qui est probablement une prise de risque mais également une nécessité.



Intitulé UR / équipe	C1	C2	C3	C4	Note globale
Groupement d'Etudes et de Recherches sur les Evolutions du Droit International et Comparé	A+	A+	A	A+	A+

C1 Qualité scientifique et production

C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement

C3 Gouvernance et vie du laboratoire

C4 Stratégie et projet scientifique

Statistiques de notes globales par domaines scientifiques (État au 06/05/2011)

Sciences Humaines et Sociales

Note globale	SHS1	SHS2	SHS3	SHS4	SHS5	SHS6	Total
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
Total	34	82	22	52	57	29	276
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Intitulés des domaines scientifiques

Sciences Humaines et Sociales

SHS1 Marchés et organisations

SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux

SHS3 Espace, environnement et sociétés

SHS4 Esprit humain, langage, éducation

SHS5 Langues, textes, arts et cultures

SHS6 Mondes anciens et contemporains

Nice, le 13 avril 2011

Affaire suivie par :
Eric DJAMAKORZIAN

Tél. : 04 92 07 69 05
Fax : 04 92 07 66 00

N/REF : 2011-1791

AERES
M. Pierre GLORIEUX
Directeur de la section des Unités
de recherche
20 rue Vivienne
75002 – PARIS

Ref : Rapport d'évaluation S2UR120001744 - Groupement d'Etudes et
de Recherches sur les Evolutions du Droit International et Comparé -
0060931E

Monsieur le Directeur,

Faisant suite au travail effectué par le comité de visite de l'AERES et du
rapport d'évaluation émis sur l'Unité de Recherche « Groupement
d'Etudes et de Recherches sur les Evolutions du Droit International et
Comparé » portée par l'Université Nice Sophia Antipolis, vous voudrez
bien trouver ci-joint la réponse que nous désirons apporter à ce rapport.

Celle-ci comporte à la fois quelques éléments correctifs factuels et des
observations de portée générale permettant de clarifier certains points
importants soulignés par le rapport d'évaluation et d'inscrire la
démarche projet de ce laboratoire dans la ligne des recommandations
très positives faites par le Comité de visite que nous remercions pour
son travail constructif.

Vous en souhaitant bonne réception,
Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes
sentiments distingués

Pour le Président de l'Université de
Nice-Sophia Antipolis et par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président



Pierre COULLET





Nice, le lundi 4 avril 2011

Monsieur le Président Paul-Henri ANTON MATTEI

Et Mesdames et Messieurs membres du Comité d'experts AERES

Suite à la réception et l'étude de votre rapport d'évaluation de notre Unité (Groupement d'Etudes et de Recherches en Droit International et Comparé – GEREDIC EA n° 3180), Université Nice-Sophia Antipolis, nous soumettons à votre attention les observations générales suivantes :

2. Appréciation de l'unité

La formule utilisée page 4 du rapport « le bilan fait toutefois apparaître une césure entre une partie active de l'équipe et une autre plus effacée » est à lire en relation avec le point suivant du rapport 3. Appréciation détaillée : « Le GEREDIC... risque de perdre certains enseignants chercheurs... ».

Nos observations :

- Les enseignants envisageant de quitter le laboratoire pour bâtir un nouveau Centre tourné vers le droit public interne, constituent « la partie la plus effacée » en termes de publications et recherches, si l'on utilise le nombre de producteurs et le taux de producteurs de l'unité.
- L'unité, s'agissant de certains de ses axes de recherche (notamment en droit de la mer et des activités maritimes) a associé des analyses relevant du droit international, mais aussi du droit comparé. Cette remarque vaut également pour plusieurs des sujets de thèses donnés et en cours et de nombre de thèses soutenues durant l'actuel contrat.

. Points à améliorer et risques

-assurer la pérennité au regard de la pyramide des âges :

Observation : la remarque du rapport est justifiée et, dans cette perspective, un poste de PR section 02 spécialité droit international sera demandé à compter de la prochaine campagne de recrutement.

Page 5 .Recommandations

- **attirer de nouveaux talents**

Observation : Le recrutement d'un MCF de droit international, rattaché au GEREDIC, a été acté et un poste de MCF, 2^{ème} section, fléché droit international a été publié : la procédure de recrutement sera achevée le 23 mai 2011. De ce fait, dès septembre 2011, l'effectif du GEREDIC passera de 10 à 11, durant la dernière année en cours du contrat quadriennal actuel.

- **améliorer la gouvernance**

Ce point fera l'objet d'une attention supplémentaire dès le début du prochain contrat, d'autant que l'année dernière, l'UFR IDPD et ses deux laboratoires ont été amené à déménager. D'ores et déjà, le déménagement effectué en juillet 2010 a permis un rapprochement « physique » des chercheurs de l'unité, la mise en place d'une salle de recherche et de documentation propre à l'unité et la réunion périodique des membres enseignants-chercheurs au sein d'un comité scientifique.

Page 5 3. Appréciations détaillées

« Il y a un certain manque de visibilité du GEREDIC (en tant que tel), à raison de l'ombre que lui fait l'IDPD »

Observation : l'intitulé « Institut du Droit de la Paix et du Développement » (IDPD), voulu par son fondateur, René-Jean DUPUY, Professeur à l'Université Nice-Sophia Antipolis, puis au Collège de France entraîne parfois une confusion s'agissant de son statut juridique. L'IDPD est une UFR de l'Université Nice-Sophia Antipolis, une Faculté de droit spécialisée dans les questions de droit international, droit européen et droit comparé, intervenant sur le plan pédagogique aux niveaux M et D.

Si le fait que l'IDPD soit une composante de petite taille de l'université de Nice (liée à ses interventions en M et D, laissant la Faculté de droit et science politique couvrir le niveau L) peut parfois soulever des questions terminologiques, la distinction de l'UFR avec le laboratoire GEREDIC est toutefois clairement perçue par l'Université de Nice et ses instances décisionnelles (CA, CS et CEVU) comme par les partenaires nationaux et internationaux du laboratoire. Elle pourra être encore mieux affirmée par l'évolution de la gouvernance du GEREDIC. Il en va de même de la participation éventuelle à des « collaborations lourdes » et de « l'institutionnalisation des relations partenariales ».

En conclusion, nous souhaitons souligner la qualité constructive des débats entretenus entre l'équipe d'experts de l'AERES et les membres auditionnés du laboratoire GEREDIC. Les observations précédentes nous ont permis de clarifier certains points, tout en ayant pris en considération les points détaillés dans le rapport, dans un souci d'amélioration encore de notre « démarche projet ».

Pr. Alain PIQUEMAL

Directeur du laboratoire GEREDIC EA 3180 Porteur du projet GEREDIC, nouveau contrat

Pr. Louis BALMOND

